



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines  
et de l'architecture**

**Service du patrimoine**

**Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux  
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial**

La ministre de la culture

à

Monsieur le Préfet de la région  
Bretagne  
Direction régionale des affaires  
Culturelles

Paris, le 17 septembre 2021

**OBJET :** avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 16 septembre 2021  
projet de modification du site patrimonial remarquable à Perros-Guirec (Côte d'Armor)

**PJ :** Projet de périmètre

Lors de sa séance du 16 septembre 2021, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable** à l'unanimité au projet de modification du site patrimonial remarquable de Perros-Guirec créant deux nouveaux sites patrimoniaux remarquables : le site patrimonial remarquable « balnéaire et littoral » et le site patrimonial remarquable « le Ploumanac'h ». Les périmètres sont annexés au présent courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation  
Le sous-directeur par intérim des monuments  
historiques et des sites patrimoniaux

Godefroy LISSANDRE

Proposition de périmètre :

VILLE DE PERROS-GUIREC  
STRATEGIE PATRIMONIALE - PROPOSITION SPR  
AVRIL 2021

-  Héritage Historique
-  Parcours Hér
-  Proposition de SPR
-  Edifices
-  parcelles
-  limite communale

